

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
14/12/2021

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Administratifs : Daniel Parent, Sarah STAUNTON, Philippe Grosjean, Valérie JANI-VIENOT

Représentants de la commune de Dole : Jean-Michel REBILLARD

Représentants du conseil Régional :

Enseignants : Lisa CARLES, Eric JOURDAN, Angélique PINTUREAU, Julie MOREAU, Susana BARATA, Christophe BENAY

Personnels : Elodie BAUDRY, Florence BOURLON, Edith MAZZOLENI

Elèves : Eugénie MERMET, Clara LOIGEROT, Léonie MARCY VILBOURG,

Parents d'élèves : Juliette GIRAUD, Karine AYRAL, David MERMET

**Soit 20 votants**

Le quorum étant atteint avec 20 membres, le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h10.

## **1. Organisation de l'action éducative**

### **1.1. Plan de continuité pédagogique**

Contexte

Suite à une réunion avec la cellule nationale de continuité pédagogique, la DGESCO a invité les cellules académiques à réactiver la formalisation de plans de continuité pédagogique en cas de passage du scénario de "niveau 3", en cas de fermeture de classe ou de mise en œuvre d'un schéma d'hybridation. M. le proviseur indique les scénarii envisagés en cas de passage au niveau d'alerte 3, voire au niveau 4 de l'épidémie de COVID. Le taux d'incidence ayant dépassé les 500 pour 100000 avant les fêtes de fin d'année, un changement de niveau d'alerte sanitaire est à envisager.

Le conseil d'administration se réunit de façon extraordinaire afin de prévoir la mise en place d'un plan de continuité, ou plus exactement de 2 plans de continuité adaptés à chaque niveau.

Au niveau 3, le lycée reconduira le plan de continuité mis en place le 22 mars 2021, à savoir que chaque semaine, 2 niveaux sur 3 seraient accueillis en classe entière. Cela permet à chaque élève d'être présent au lycée 2 semaines sur 3 pour des cours en classe entière. La troisième semaine, les cours sont proposés à distance, aux horaires habituels (l'enseignant est disponible).

Au niveau 4, le protocole ne permettant pas d'accueillir plus de 50% des élèves, le plan prévoit que les élèves sont accueillis en présentiel chaque semaine par demi-classe, l'autre moitié de la classe étant accueillie la semaine suivante.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
14/12/2021

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

Les élèves expriment leur crainte de revenir à un enseignement hybride, tout particulièrement celle proposée au niveau 4. La grande difficulté est alors d'avoir lors des semaines en présentiel beaucoup de cours et de devoirs surveillés. Cette rupture de rythme permanente a été mal vécue par certains de leurs camarades.

M. Jourdan souligne que cette organisation est aussi celle qui est la plus difficile pour l'enseignant qui doit mettre en place sa séquence devant le demi-groupe présent, et peut difficilement dans le même temps prendre en charge le groupe qui travaille à distance.

Vote pour ces deux plans de continuité pédagogique : Le C. A. valide à l'unanimité ces deux plans de continuité pédagogique (20 pour).

M. le proviseur conclut en espérant que la situation sanitaire permette de poursuivre avec l'intégralité des élèves, dont la scolarité a été beaucoup perturbée depuis bientôt deux ans.

## **2. Fonctionnement matériel et financier**

### **2.1. Décisions budgétaires modificatives pour information n°18 et 19**

### **2.2. Décision budgétaire modificative pour vote n°20**

Nous avons pris en compte jeudi 9 décembre une facture de chauffage très coûteuse pour le mois de novembre (réseau de chaleur urbain). Le prix unitaire facturé est en augmentation de +133% par rapport au prix facturé en novembre 2020.

Avant cette rentrée scolaire, et depuis le raccordement du lycée au réseau de chaleur, le prix unitaire le plus élevé jamais payé s'établissait à 39,22 € TTC le Mwh (octobre 2019) contre 81,18 € TTC pour le mois dernier.

M. l'Intendant a demandé des explications à la société SOCCRAM qui nous fournit l'énergie mais nous n'avons pas de retour à ce jour.

Nous avons également alerté la Direction des lycées de la Région Bourgogne Franche-Comté sur cette situation qui, si elle n'était pas le fait d'une erreur de calcul, fera peser sur le budget 2022 une charge démesurée par rapport aux moyens budgétaires provisionnés. La base de calcul du prix moyen attendu en 2022 est égale à 32,122 € /Mwh.

Le problème est que, de fait (prix x2,3), le montant facturé pour novembre excède le budget de dépenses de chauffage réservé pour les deux derniers mois de l'année. Pour pouvoir payer la facture de décembre, nous vous proposons de prélever sur le fonds de roulement les sommes nécessaires selon cette évaluation :

Consommation décembre 2020 de 271 Mwh x 90 € = 24 390 €

M. Rebillard, représentant la commune, informe les membres du Conseil d'administration qu'il va avertir le conseil municipal réuni le lendemain des difficultés rencontrées par le lycée Nodier et voir quelle est la situation pour le budget de la commune.

Les moyens pris sur le fonds de roulement abonderont la ligne budgétaire ALO VIAB OCHUR

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**14/12/2021**

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

Cette décision nécessite un vote du Conseil d'administration et il nous fallait vous réunir avant le 15 décembre pour que la délibération soit exécutoire avant le 31 décembre.  
M. Grosjean présente la situation du fonds de roulement fonctionnel et du fonds de roulement financier, à ce jour.  
Soumise au vote la DBM n°20 est adoptée à l'unanimité des membres présents (20 pour)

La totalité des sujets dans l'ordre du jour étant abordée, M Parent clôture la séance à 18h50.

Président : M. PARENT, Proviseur